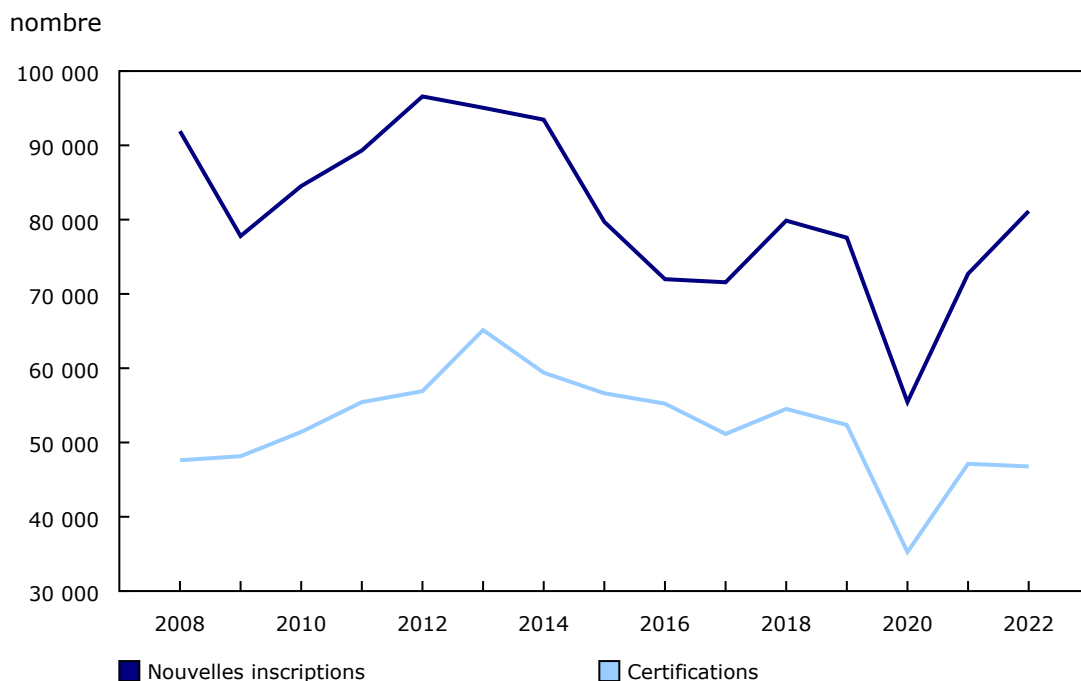


Programmes de formation des apprentis inscrits, 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 5 décembre 2023

En 2022, 81 141 Canadiens se sont inscrits à un programme d'apprentissage, en hausse de 11,6 % (+8 430) par rapport à 2021. Le nombre de nouvelles inscriptions en 2022 a dépassé le niveau enregistré avant la pandémie de COVID-19 et représente le plus grand nombre de nouvelles inscriptions depuis 2014. En revanche, le nombre de certifications en 2022 est demeuré inférieur aux niveaux prépandémie, en recul de 0,8 % (-354) par rapport à l'année précédente pour s'établir à 46 777.

Graphique 1
Nombre de nouvelles inscriptions et de certifications, Canada



Source(s) : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154), 2008 à 2022.

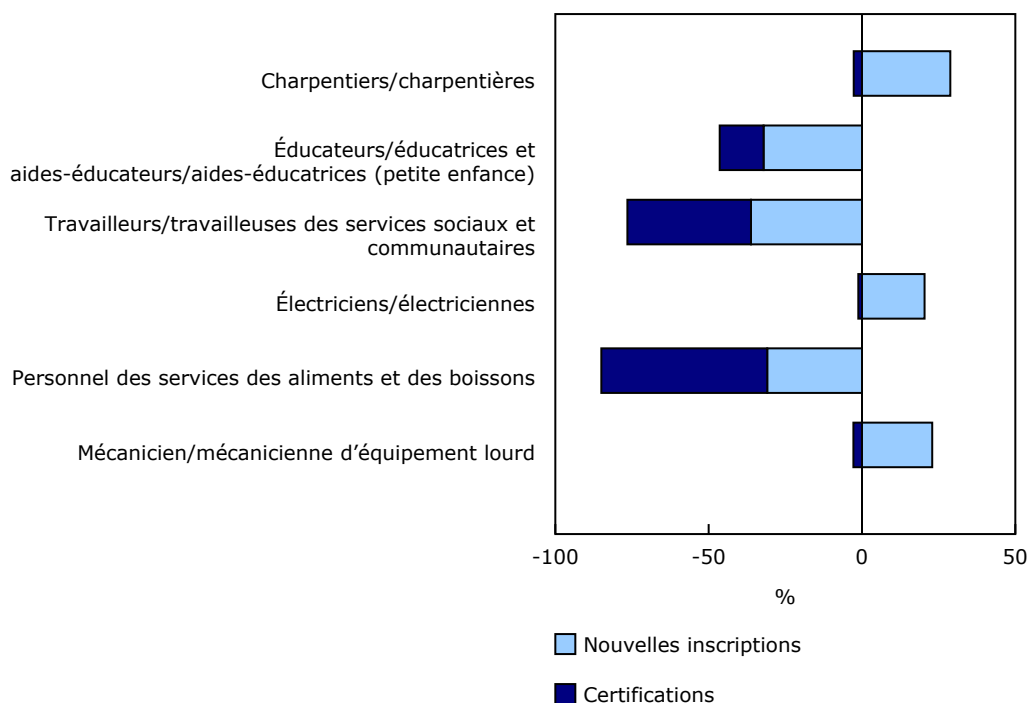
Le nombre de nouvelles inscriptions dépasse les niveaux prépandémie pour de nombreux métiers

Au Canada, le nombre de postes vacants dans les métiers, le transport, la machinerie et les domaines apparentés a continué d'être élevé en 2022. Les niveaux élevés de demande de main-d'œuvre non comblée dans des secteurs clés comme celui de la construction et de la fabrication de produits métalliques a accentué les préoccupations liées à la main-d'œuvre. La situation a coïncidé avec l'augmentation des nouvelles inscriptions dans presque tous les groupes de métiers par rapport à un an plus tôt. Pour certains métiers, comme ceux de charpentier/charpentière (+28,8 %), de mécanicien/mécanicienne d'équipement lourd (+22,9 %) et d'électricien/électricienne (+20,4 %), le nombre de nouvelles inscriptions a dépassé les niveaux prépandémie observés en 2019.



En revanche, pour d'autres métiers comme ceux de travailleur/travailleuse des services sociaux et communautaires (-36,2 %), d'éducateur/éducatrice et d'aide-éducateur/aide-éducatrice de la petite enfance (-32,1 %) et pour le personnel des services des aliments et des boissons (-30,9 %), le nombre de nouvelles inscriptions est demeuré inférieur aux niveaux prépandémie.

Graphique 2 Nouvelles inscriptions et certifications en 2022, par rapport aux niveaux prépandémie observés en 2019, pour certains métiers



Source(s) : Système d'information sur les apprentis inscrits (3154), 2019 et 2022.

Québec affiche le plus grand nombre de nouvelles inscriptions

En 2022, la plupart des provinces et des territoires ont enregistré une progression des nouvelles inscriptions par rapport à l'année précédente, et les chiffres ont dépassé les niveaux prépandémie observés en 2019 dans de nombreux secteurs de compétence. L'Alberta (+51,0 %; +5 349) a affiché la croissance des nouvelles inscriptions la plus marquée. Cette hausse est survenue dans le contexte où l'Alberta avait enregistré des baisses durant des années en raison de difficultés économiques, lesquelles ont suivi la diminution des prix du pétrole en 2014. En 2022, le Québec (24 723) a enregistré son plus grand nombre de nouvelles inscriptions à ce jour, en hausse de 2,3 % (+558) par rapport à l'année précédente. L'Ontario (+7,2 %; +1 263) et la Saskatchewan (+21,9 %; +312) ont affiché d'importantes augmentations du nombre de nouvelles inscriptions également.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les certifications dans les métiers persistent

En 2022, le nombre de Canadiens ayant obtenu une certification dans les métiers est resté sous les niveaux prépandémie. Cette situation pourrait être en partie attribuable aux conséquences de la pandémie et des mesures de santé publique connexes sur certains métiers. Par exemple, les métiers liés aux services, comme ceux de personnel des services des aliments et des boissons (-54,1 %) et de coiffeur/coiffeuse et d'esthéticien/esthéticienne

(-33,7 %) ont été touchés de manière disproportionnée par la pandémie et les effets persistent trois ans après le début de cette dernière. En revanche, dans quelques groupes de métiers comme ceux de technicien/technicienne et spécialiste de l'aménagement paysager et de l'horticulture (+30,2 %), de mécanicien/mécanicienne de chantier (+8,5 %) et de mécanicien/mécanicienne en réfrigération et en climatisation (+4,2 %), le nombre de certifications a dépassé les niveaux pré-pandémie.

Le nombre de certifications enregistré en 2022 est demeuré en deçà des niveaux observés en 2019 dans toutes les provinces et les territoires, sauf en Ontario, et six provinces ont affiché des baisses du nombre de certifications par rapport à l'année précédente. L'Ontario a enregistré 13 666 certifications en 2022, en hausse par rapport aux 13 152 certifications dénombrées en 2019. L'augmentation du nombre de certifications d'électriciens/électriciennes (+26,2 %) et de mécaniciens/mécaniciennes de chantier (+29,0 %) a été le principal facteur à l'origine de la croissance.

Note aux lecteurs

Contexte

Les provinces et les territoires, qui fournissent les données dans le cadre de la présente diffusion, apportent des modifications opérationnelles et administratives liées à la formation et à la certification des métiers dans leur secteur de compétence respectif. Ces modifications peuvent avoir une incidence sur les comparaisons historiques. Par conséquent, les données doivent être interprétées dans le contexte de ces modifications administratives et opérationnelles. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications apportées par les administrations fédérale, provinciales et territoriales, veuillez consulter le [Guide pour le Système d'information sur les apprentis inscrits](#).

Certifications

Les exigences relatives à la délivrance d'une certification varient d'un secteur de compétence à l'autre au Canada. Dans la plupart des cas, un apprenti obtient sa certification s'il satisfait aux exigences requises, comme la formation en cours d'emploi avec supervision, la formation technique ainsi que la réussite d'un ou de plusieurs examens. Parallèlement, la plupart des travailleurs qualifiés obtiennent leur certification après avoir passé un examen.

Métiers désignés

Les secteurs de compétence provinciaux et territoriaux déterminent les métiers qui peuvent faire l'objet d'un apprentissage. On parle alors de métiers désignés. Les secteurs de compétence déterminent également les métiers désignés qui exigent une certification pour pouvoir travailler sans supervision dans le métier. La liste des métiers désignés varie de façon importante d'un secteur de compétence à l'autre. Les données tirées du Système d'information sur les apprentis inscrits ne présentent que les métiers qui ont été désignés dans au moins une province ou un territoire.

Les **apprentis inscrits** sont des personnes qui suivent un programme de formation de travail supervisé dans un métier désigné. Pour suivre la formation, l'apprenti doit être inscrit auprès d'un corps administratif approprié (généralement, le ministère de l'Éducation ou du Travail, ou un organisme de réglementation de l'industrie propre au métier désigné). Il est possible que certains apprentis soient inscrits à plus d'un programme d'apprentissage en même temps.

Inscriptions

La période de référence s'étale du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Nombre total d'inscriptions : nombre total d'apprentis de l'année précédente qui sont toujours inscrits, nouvelles inscriptions et réintégrations.

- **Déjà inscrits** : nombre d'apprentis de l'année précédente qui sont toujours inscrits.
- **Nouvelles inscriptions** : nouveaux inscrits à un programme d'apprentissage durant la période de 12 mois visée.
- **Réintégrations** : inscriptions de personnes qui avaient abandonné un programme d'apprentissage dans un métier donné au cours d'une année antérieure et qui se sont inscrites de nouveau au même programme d'apprentissage durant la période visée.

Programmes du Sceau rouge et métiers non désignés Sceau rouge

Le programme du Sceau rouge établit des normes communes pour évaluer les compétences des gens de métier partout au Canada, dans des métiers désignés « Sceau rouge ». Les gens de métiers qui respectent les normes du Sceau rouge, après avoir réussi l'examen, reçoivent la mention Sceau rouge sur leur certificat de métier de leur province ou territoire.

Les métiers non désignés « Sceau rouge », quant à eux, ne sont pas soumis aux normes interprovinciales. De nombreux métiers non désignés « Sceau rouge » n'exigent pas d'examen pour travailler dans le métier.

Les **travailleurs qualifiés** sont des personnes qui ont travaillé dans un métier donné pendant une période prolongée, sans avoir nécessairement été des apprentis, et qui ont obtenu une certification d'une province ou d'un territoire. Cela se fait généralement dans le cadre d'un examen d'évaluation des compétences requises dans leur métier.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3154.

Tableaux disponibles : 37-10-0089-01, 37-10-0137-01, 37-10-0142-01, 37-10-0219-01 et 37-10-0220-01.

Le produit intitulé « [Inscriptions et certifications des apprentis canadiens : outil interactif](#) » est maintenant accessible dans le cadre de la série *Statistique Canada – Produits de visualisation des données* (**71-607-X**).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).